

Actualités des données personnelles - Novembre 2024

écrit par Marine de la Clergerie | 20/11/2024

FRANCE

La CNIL a publié son [plan d'action pour accompagner l'ensemble des acteurs de la silver économie](#).

UNION EUROPEENNE

Le CEDP a adopté deux nouveaux documents le 4 novembre 2024 relatifs au cadre de protection des données entre l'Union Européenne et les Etats-Unis et l'accès aux données pour les services répressifs :

La semaine du 11 novembre 2024, les acteurs de la donnée en Europe se sont retrouvés à Paris dans le cadre de la troisième édition de l'évènement Open data organisé par la Commission européenne. L'objectif est de promouvoir la circulation de la donnée grâce au portail Data.europa.eu. La DINUM a organisé des ateliers autour de l'IA et du RGPD.

MONDE

Meta annonce revoir son modèle économique en Europe pour tenter de se conformer au DMA et au RGPD

SANCTIONS

La CNIL a [rappelé à l'ordre](#) le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le ministère de la Justice le 17 octobre 2024 pour mauvaise gestion du fichier de traitement d'antécédents judiciaires notamment concernant la conservation de données inexactes, incomplètes ou qui ne sont plus à jour (art 97), l'absence d'information des personnes concernées (art 104), l'absence de prise en compte des droits des personnes concernées (art 105 et 106)

Marine de la Clergerie ([Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#)) est avocat au Barreau de Toulouse. Ses locaux sont situés 43 rue Achille Viadieu à Toulouse (métro Saint-Michel). Elle est spécialiste en droit du numérique et des

communications, avec la qualification spécifique droit des données à caractère personnel. Elle intervient principalement en droit du numérique, droit des contrats, droit des données personnelles, droit de l'internet et du e-commerce, noms de domaine, DPO externe, en conseil, précontentieux et contentieux.

Médecins et RGPD

écrit par Marine de la Clergerie | 20/11/2024

Vous êtes médecin et vous vous interrogez sur vos obligations dans le cadre de la réglementation relatives à la protection des données à caractère personnel (loi informatique et liberté, RGPD) ?

Plusieurs ressources spécifiques sont à votre disposition :

- [Le guide pratique](#) sur la protection des données personnelles (2018) rédigé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) avec la CNIL
- [Le référentiel](#) relatif aux traitements de données à caractère personnel destinés à la gestion des cabinets médicaux et paramédicaux de la CNIL
- Une [FAQ](#) de la CNIL

Les sanctions prononcées par la CNIL concernant des médecins :

Date	Type d'organisme	Manquements principaux/thème	Décision adoptées
31/01/2024	CHIRURGIEN DENTISTE (procédure simplifiée)	Défaut de sécurité des données Non respect du droit d'accès (données de santé)	Amende administrative de 5 000 euros

29/02/2024	CHIRURGIEN DENTISTE (procédure simplifiée)	Défaut de sécurité des données Non respect du droit d'accès (données de santé)	Amende administrative de 4 000 euros
10/06/2024	MEDECIN GENERALISTE (procédure simplifiée)	Non respect du droit d'accès (dossier médical) Défaut de coopération avec la CNIL	Amende administrative de 4 000 euros et injonction
05/09/2024	SOCIETE SPECIALISEE DANS L'EDITION ET LA VENTE DE LOGICIELS DE GESTION AUX MEDECINS	Absence de demande d'autorisation auprès de la CNIL (entrepôts de données de santé) Obligation de traiter les données de façon licite	Amende administrative de 800 000 euros
30/09/2024	ASSOCIATION AYANT POUR OBJET LA CREATION D'UN RESEAU DE SANTE PSYCHIATRIQUE (procédure simplifiée)	Défaut de coopération avec la CNIL Non respect du droit d'accès	Amende administrative de 3 000 euros
11/10/2024	ORTHOPHONISTE (procédure simplifiée)	Absence de réponse à l'injonction et non conformité (procédure d'injonction)	Liquidation d'astreinte de 4 000 euros

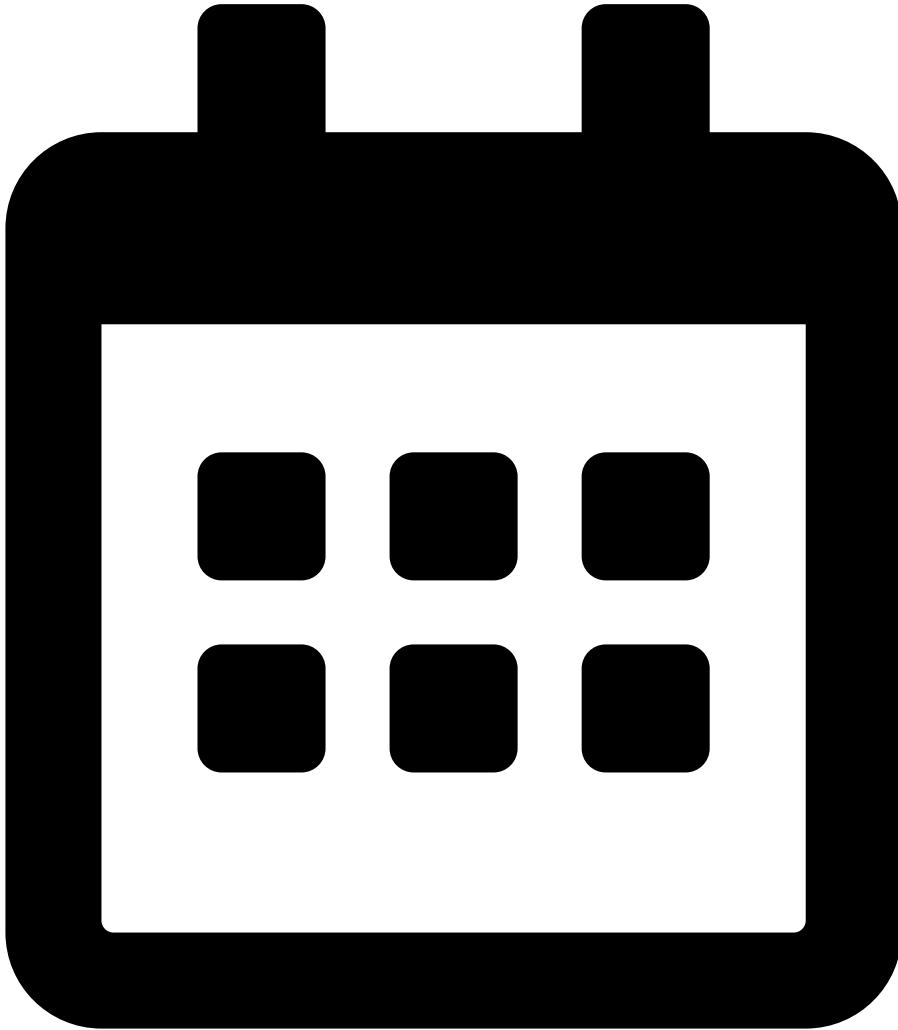
17/10/2024	CHIRURGIEN DENTISTE (procédure simplifiée)	Non respect du droit d'accès (dossier médical) Défaut de coopération avec la CNIL	Amende administrative 3 000 euros et injonction
08/02/2023	MEDECIN GENERALISTE (procédure simplifiée)	Non respect du droit d'accès Défaut de coopération avec la CNIL	Amende de 3 000 euros et injonction
12/05/2023	CHIRURGIEN DENTISTE (procédure simplifiée)	Non respect du droit d'accès Défaut de coopération avec la CNIL	Amende de 4 500 euros et injonction
22/11/2023	ORTHOPHONISTE (procédure simplifiée)	Défaut de coopération Droit d'accès pour les données de santé	Amende de 5 000 euros et injonction
27/12/2023	MEDECIN PEDIATRE (procédure simplifiée)	Défaut de coopération avec la CNIL	Amende de 1 000 euros
29/12/2022	MEDECIN (procédure simplifiée)	Non respect du droit d'accès Défaut de coopération avec la CNIL	Amende de 5 000 euros et injonction sous astreinte
29/12/2022	MEDECIN (procédure simplifiée)	Non respect du droit d'accès Défaut de coopération avec la CNIL	Amende de 5 000 euros et injonction sous astreinte

07/12/2020	MÉDECIN	Manquement relatif à l'obligation d'assurer la sécurité des données ; manquement relatif à l'obligation de notification d'une violation de données	Sanction pécuniaire de 3 000 euros
07/12/2020	MÉDECIN	Manquement relatif à l'obligation d'assurer la sécurité des données ; manquement relatif à l'obligation de notification d'une violation de données	Sanction pécuniaire de 6 000 euros
18/05/2017	CABINET MEDICAL	Non-respect du droit d'accès, défaut de réponse aux demandes de la CNIL	Sanction pécuniaire publique

Source : <https://www.cnil.fr/fr/les-sanctions-prononcees-par-la-cnil>

Marine de la Clergerie ([Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#)) est avocat au Barreau de Toulouse. Ses locaux sont situés 43 rue Achille Viadieu à Toulouse (métro Saint-Michel). Elle est spécialiste en droit du numérique et des

communications, avec la qualification spécifique droit des données à caractère personnel. Elle intervient principalement en droit du numérique, droit des contrats, droit des données personnelles, droit de l'internet et du e-commerce, noms de domaine, DPO externe, en conseil, précontentieux et contentieux.



[Demander un devis \(gratuit\)](#)

Actualités des données

personnelles - Octobre 2024

écrit par Marine de la Clergerie | 20/11/2024

FRANCE

- Les conseils de la CNIL en cas de [vol d'IBAN](#)
- Avis de la CNIL sur le référentiel de l'Arcom concernant l'[accès aux sites pornographiques](#)
- La CNIL [approuve le code de conduite européen de la Fédération EUCROF](#) qui s'adresse aux prestataires de services en recherche clinique qui interviennent en tant que sous-traitants pour le compte de promoteurs.

UNION EUROPÉENNE

- Sous-traitants: [Avis du CEPD](#)
- Intérêt légitime: [Projet de lignes directrices du CEPD](#)
- CEPD: publication de son [programme de travail](#) et [stratégie](#)

SANCTIONS

- La CNIL prononce [11 sanctions](#) dans le cadre de sa procédure simplifiée et deux entreprises de [voyance en ligne](#)

LES MOTS DE PASSE

écrit par Marine de la Clergerie | 20/11/2024

À titre personnel ou professionnel, il est nécessaire de mettre en place des solutions d'authentification forte et pour les données les plus sensibles de privilégier l'authentification à plusieurs facteurs.

La CNIL contrôle et sanctionne régulièrement les entités sur la mauvaise gestion des mots de passe ; il s'agit de manquements aux obligations qui découlent de

l'article 32 du RGPD.

Les pratiques régulièrement sanctionnées en matière de mots de passe :

- Ne pas imposer l'utilisation d'un mot de passe robuste à la création d'un compte sur son site web
- Utiliser un mot de passe court ou simple sans imposer de catégories spécifiques de caractères et sans mesure de sécurité complémentaire
- Transmettre en clair, par courriel, les mots de passe non temporaires permettant l'accès aux comptes
- Conserver en clair les mots de passe
- Conserver en clair les questions et réponses secrètes utilisées lors de la procédure de réinitialisation des mots de passe par les utilisateurs

POUR EN SAVOIR PLUS

- ANSSI (2021), [Recommandations](#) relatives à l'authentification multifacteur et aux mots de passe
- CNIL, Délibération n° 2022-100 du 21 juillet 2022 portant adoption d'une [recommandation relative aux mots de passe](#) et autres secrets partagés, et abrogeant la délibération n°2017-012 du 19 janvier 2017
- CNIL, [webinaire sur les mots de passe](#)
- Cybermalveillance, [choisir un bon mot de passe](#)
- Délibération [SAN-2022-018](#) du 8 septembre 2022
- Délibération [SAN-2022-020](#) du 10 novembre 2022
- Délibération [SAN-2022-022](#) du 30 novembre 2022

AUTEUR

Pour toute question relative au droit de la cybersécurité, pour notifier une violation de données à la [CNIL](#), pour une mise en conformité RGPD ou un support à votre [DPO](#), contactez Me Marine de la Clergerie, avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des [données à caractère personnel](#) (contact@mdc-avocat.fr - 0673539644).

Règlement sur la sécurité des produits

écrit par Marine de la Clergerie | 20/11/2024

Titre : Règlement (UE) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits, modifiant le règlement (UE) no 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil et la directive (UE) 2020/1828 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 87/357/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

État :

- 10.05.2023 : Date de signature
- 13.12.2024 : Date de prise d'effet

Lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32023R0988>

Objectifs :

- Améliorer le fonctionnement du marché intérieur, tout en assurant un niveau élevé de protection des consommateurs.
- Etablir les règles essentielles relatives à la sécurité des produits de consommation mis sur le marché ou mis à disposition sur le marché.

Produits concernés :

- Produits qui sont mis sur le marché ou mis à disposition sur le marché
- Produits mis sur le marché ou mis à disposition sur le marché, qu'ils soient neufs, d'occasion, réparés ou reconditionnés

Produits exclus :

- Médicaments à usage humain ou vétérinaire ;
- Denrées alimentaires ;
- Aliments pour animaux ;

- Plantes et animaux vivants, aux organismes génétiquement modifiés et aux micro-organismes génétiquement modifiés en utilisation confinée, ainsi qu'aux produits de plantes et d'animaux se rapportant directement à leur reproduction future ;
- Sous-produits animaux et aux produits dérivés ;
- Produits phytopharmaceutiques ;
- Équipements sur lesquels ou dans lesquels les consommateurs montent pour se déplacer ou voyager lorsque le fonctionnement de ces équipements est directement assuré par un prestataire de services dans le cadre d'un service de transport qui leur est fourni et non par les consommateurs eux-mêmes ;
- Aéronefs
- Antiquités.

Entreprises concernées :

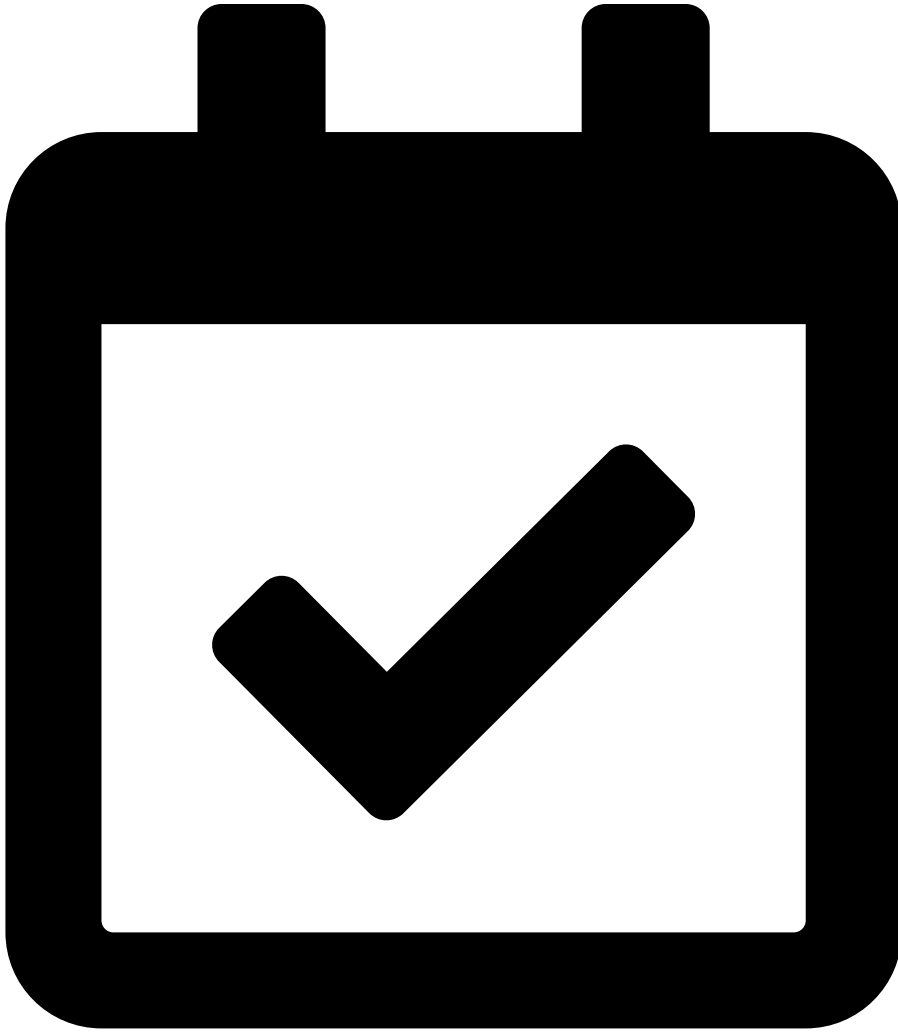
- Fabricants
- Importateurs
- Distributeurs
- Marketplace – places de marché en ligne

Actualités

Octobre 2024: Publication du [règlement \(UE\) 2024/2639](#) qui établit les règles concernant les rôles et les tâches des points de contact nationaux uniques du *Safety Gate Rapid Alert System*.

Juillet 2024: La [FEVAD](#) lance un groupe de travail sur le RSGP

Contact. Pour toute question relative au règlement sur la sécurité des produits, contactez Me Marine de la Clergerie, avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique (contact@mdc-avocat.fr - 0673539644).



[Prendre RDV](#)